

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1777

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

espaces publics.

Il paraît difficilement envisageable de créer une loi spécifique sur les espaces publics. On voit mal de qui elle pourrait émaner et qui serait prêt à la défendre dans le processus législatif. Au moment où l'on s'apprête à réfléchir à une nouvelle Constitution pour le canton de Genève, ne faudrait-il pas se

poser la question d'y insérer un engagement sur la question des espaces publics? On objectera certainement le risque de faire de ce grand projet un fourre-tout des dadas des uns et des autres. En l'occurrence, pourquoi ne pas donner sa juste place, dans le cadre des missions de l'Etat concernant l'organisation du territoire, au volet touchant le cadre de vie quotidien et l'expression

projetée sur le terrain de la sphère publique, dont certains penseurs, tel Daniel Bensaïd, s'inquiètent de la mise en péril?

*Gilles Gardet est urbaniste-aménagiste, ancien chef adjoint du service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud, puis directeur de l'aménagement et urbaniste cantonal de Genève*